



Transfert de prêt (particulier à entreprise)

Par Visiteur

Un prêt personnel servant à acheter du matériel qui est transmis à une entreprise, ou à financer des achats pour une entreprise, peut il être transféré au nom de la société et si oui par quelle procédure?

Par Visiteur

Bonsoir,

Après de qui avez vous souscrit ce prêt?

Cordialement

Par Visiteur

Un organisme de credit à la consommation (s'agissant de matériel audiovisuel)

Par Visiteur

Bonjour,

Le problème est qu'en principe un crédit à la consommation est contracté en dehors de toute activité professionnelle.

De ce fait vous avez deux solutions:

- soit vous faites payer l'entreprise sans avertir l'organisme de crédit dans ce cas c'est toujours vous qui restez engagé même si c'est l'entreprise qui paye.

- soit vous demandez l'accord de l'organisme de crédit afin de faire basculer le contrat sur la société.

Je pense que la seconde solution est bien sûr plus légale et vous évitera de futurs ennuis éventuels.

Cordialement

Par Visiteur

Merci beaucoup

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.

Au plaisir.